PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue à la sacristie du centre communautaire, le mercredi 1 octobre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures.

Sont présents : Mme Marguerite Desrosiers, mairesse
Mme Véronique Dufresne, conseillère no 1
Mme Isabelle Houle, conseillère no 2
Mme Mélanie Hardy, conseillère no 3
M. William McMahon, conseiller no 4
M. Gilles Bernier, conseiller no 5
Mme Sylvie Viens, conseillère no 6

Sont absents :

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Mme Marguerite Desrosiers.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h01 par Mme Marguerite Desrosiers, mairesse, de Saint-Marcel-de-Richelieu, Julie Hébert, faisant fonction de secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

25-10-156 Il est proposé par monsieur Gilles Bernier, appuyé par monsieur William McMahon et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en modifiant les sujets suivants :

5.6 Service de décoratrice
5.7 Poste Canada-Examen du mandat de la Société canadienne des postes
5.8 Centres de tables
6.3 Achat de quatre habits de combats-Dépenses non prévues au budget

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

25-10-157 Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2025, il est proposé par madame Isabelle Houle, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'il soit approuvé et qu'il soit signé.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Marguerite Desrosiers, mairesse, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES :

5.1 RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport mensuel se rapportant à la délégation de compétence.

- Les salaires payés pour le mois de septembre 2025 se chiffrent à 15 296,73 $
- Les factures payées durant le mois de septembre 2025 se chiffrent à 70 253,78 $

5.2 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

25-10-158 CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste des comptes à payer en date du 30 septembre 2025 au montant de 385 002,69 $.

Il est proposé par madame Véronique Dufresne, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale d'en effectuer le paiement.

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses inscrites sur la liste des comptes.

_____
Julie Hébert

5.3 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES COMPARATIFS

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec, la directrice générale et greffière-trésorière dépose l'état des revenus et dépenses comparatif en date du 30 septembre 2025 comparativement au 30 septembre 2024 et l'état des revenus et dépenses comparatif en date du 30 septembre 2025 comparativement au budget accordé en date du 31 décembre 2025.

5.4 JOURNÉE MONDIALE DE L'ENFANCE-LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS-PROCLAMATION

25-10-159 Considérant que la dixième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025;

Considérant que tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, peu importe le milieu dans lequel ils naissent et grandissent;

Considérant que cette semaine se déroule sous le thème « 10 ans *d'ascension et tant à gravir! Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet »*;

Considérant que le Comité intersectoriel de la petite enfance (CIPE) sensibilise et mobilise les acteurs de tous les milieux sur les bienfaits d'actions collectives en petite enfance et sur l'importance d'agir tôt;

Considérant que ls instances municipales, étant les plus proches des familles, ont un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, notamment par les décisions qu'elles prennent et qui ont des retombées directes sur les enfants de tous âges;

Considérant que la mise à jour des politiques familiales et des plans d'action qui en découlent constitue une occasion de mettre en œuvre des actions concrètes pour les enfants de 0-5 ans et d'offrir des services adaptés à leurs besoins;

Considérant que c'est ensemble que nous pouvons soutenir le développement des tout-petits dès les premiers instants de leur vie;

En conséquence, il est proposé par madame Isabelle Houle, appuyée par madame Véronique Dufresne et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

De joindre le mouvement national de la Grande semaine des tout-petits, du 17 au 23 novembre 2025, afin de faire de la petite enfance une véritable priorité de société;

De proclamer le 20 novembre comme étant la Journée mondiale de l'enfance et d'encourager les citoyennes et citoyens à reconnaître l'importance d'agir dès la petite enfance;

Il est également résolu de distribuer une collation santé lors de l'inauguration du Tout-petit parc le 20 octobre prochain. La collation sera distribuée à tous les invités, soient les classes de maternelles et les services de gardes. Une musique d'ambiance agrémentera le tout.

5.5 RATIFIANT-CONTRAT DE CONFECTION ET INSTALLATION DE RAMPES AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

25-10-160 Considérant la réalisation du perron sur la devanture du centre communautaire;

Considérant qu'il y lieu de faire la confection et l'installation de rampes commerciales sur ledit perron;

Considérant que plusieurs fournisseurs et installateurs de rampes ont été sollicités par invitation afin de faire une proposition et estimation desdits travaux;

Considérant l'approche de sept fournisseurs sur les territoires de Saint-Hyacinthe, Sorel-Tracy et Drummondville;

Considérant qu'un seul fournisseur a répondu positivement à la demande, soit Clôture Sécuribec Sorel-Tracy Inc. (Clôtures Sorel-Tracy);

Considérant l'estimation au montant de 23 600$, taxes non incluses, pour la réalisation et l'installation desdites rampes commerciales en aluminium, main courante continue incluse tout au long de la descente adaptée et respectant le Code du bâtiment pour les normes d'adaptation;

En conséquence, il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyée par madame Mélanie Hardy et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la soumission de Clôture Sécuribec Sorel-Tracy Inc. au montant de 23 600$ taxes non incluses, pour la réalisation et l'installation des rampes commerciales sur le perron du centre communautaire.

5.6 SERVICE DE DÉCORATRICE

Le point est reporté.

5.7 POSTES CANADA-EXAMEN DU MANDAT DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

Le conseil ne donne pas suite.

5.8 CENTRES DE TABLES

25-10-161 Considérant la tenue prochaine du souper annuel des maires de la MRC des Maskoutains dans le centre communautaire de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu;

Considérant la planification entamée par madame la mairesse;

Considérant qu'il y a des questions en suspens, comme le choix des centres de tables;

En conséquence, il est proposé par monsieur William McMahon, appuyé par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'opter pour les centres de tables en forme de lanterne.

6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 COMPTE RENDU DU COMITÉ DES DIRECTEURS DE SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DES MASKOUTAINS

La direction générale dépose les comptes rendus du Comité des directeurs de services de sécurité incendie de la MRC des Maskoutains ayant eu lieu le 3 et le 17 septembre 2025.

6.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

25-10-162 **Attendu que** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu prévoit la formation de (4) quatre pompiers pour le programme Pompier I et/ou de 0 pompier pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Maskoutains en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par madame Sylvie Viens et appuyée par madame Isabelle Houle et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Maskoutains.

6.3 ACHAT DE QUATRE HABITS DE COMBAT-DÉPENSES NON PRÉVUES AU BUDGET

25-10-163 Considérant la demande provenant du service incendie de St-Marcel pour l'achat de quatre habits de combats pour les nouveaux engagés;

Considérant qu'il y a un besoin pour cinq habits de combats au coût unitaire de 3 900$ avant taxes;

Considérant que la dépense n'était pas prévue au budget;

En conséquence, il est proposé par monsieur William McMahon appuyé par madame Isabelle Houle et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat de cinq habits de combat au coût de 3 900$ avant taxes.

Il est également résolu d'absorber une partie des dépenses avec le budget 2025 et le restant des dépenses en 2026.

7 TRANSPORT ROUTIER :

7.1 TRAVAUX DE DRAINAGE-RANG DE L'ÉGLISE SUD-ADJUDICATION DU CONTRAT

25-10-164 Considérant l'appel d'offre publié sur SEAO pour les Travaux de drainage-Rang de l'Église sud le 11 septembre 2025;

Considérant la réception de trois soumissions reçues lors du dépôt, soit le 1er octobre 2025 11h00 au bureau municipal devant témoins;

Considérant les trois soumissions reçues :

- Excavation M. Leclerc : 323 769,60$ taxes incluses;
- Danis Construction Inc. : 181 800,00$ taxes incluses;
- Les Entreprises Delorme : 234 488,12$ taxes incluses;

Considérant que les soumissions sont toutes conformes;

Considérant la recommandation de monsieur Luc Brouillette, ingénieur;

En conséquence, il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyée par madame Mélanie Hardy et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de Danis Construction Inc. pour les Travaux de drainage-Rang de l'Église Sud au montant de 181 800,00$ taxes incluses.

7.2 SURVEILLANCE DE CHANTIER-TRAVAUX DE DRAINAGE-RANG DE L'ÉGLISE SUD #2025-06-OFFRE DE SERVICES

25-10-165 Considérant qu'il y a lieu d'engager un surveillant de chantier pour les Travaux de drainage-Rang de l'Église Sud #2025-06;

Considérant l'offre de services reçues de LD Services et consultants au coût de 11 790,00$ avant taxes pour les trois semaines du chantier;

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Hardy, appuyée par monsieur Gilles Bernier et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services de LD Services et consultants au coût de 11 790,00$ avant taxes pour la surveillance des Travaux de drainage-Rang de l'Église sud.

7.3 MÉTHODE DE RÉPARTITION DES FRAIS DES TRAVAUX #2025-06-TRAVAUX DE DRAINAGE-RANG DE L'ÉGLISE SUD

25-10-166 Considérant les Travaux de drainage-Rang de l'Église sud qui auront lieu prochainement;

Considérant qu'il est de la responsabilité du conseil municipal de statuer sur la méthode de répartition des frais des travaux avant que ceux-ci aient lieu;

Considérant que plusieurs méthodes sont possibles, soient :

- Assumer 100% des coûts à l'ensemble de la population
- Répartir les coûts entre les propriétaires frontaliers (vis-à-vis le nettoyage)
- Répartir les coûts entre l'ensemble des propriétés se déversant dans ledit cours d'eau
- …

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Hardy, appuyée par madame Véronique Dufresne et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'attendre la simulation avec la répartition de la MRC des Maskoutains avant de faire le choix d'une méthode officielle.

7.4 SEL DÉGLAÇAGE-SAISON 2025-2026

25-10-167 Considérant la demande de soumission par invitation auprès de quatre soumissionnaires pour l'achat de sel pour la saison 2025-2026;

Considérant l'obtention des trois soumissions conformes suivantes :

- Sel Warwick : 98,00$/tonne livrée;
- Mines Seleine : 113,34$/tonne livrée;
- Sel Frigon : 94,85$/tonne livrée.

En conséquence, il est proposé par monsieur William McMahon, appuyé par madame Isabelle Houle et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat de sel auprès de Sel Frigon au tarif de 94,85$ la tonne livrée.

8 HYGIÈNE DU MILIEU :

8.1 APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026 DE LA RÉGIE AQUEDUC RICHELIEU CENTRE

25-10-168 Considérant que le conseil d'administration de la Régie d'Aqueduc Richelieu Centre a dressé ses prévisions budgétaires pour l'exercice 2026;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Gilles Bernier,
Appuyé par madame Véronique Dufresne,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que ce conseil adopte les prévisions budgétaires déjà approuvées par le conseil d'administration de la Régie Aqueduc Richelieu Centre, pour l'exercice 2026, tel que soumis.

8.2 APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

25-10-169 Considérant que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2026 et nous l'a transmis pour adoption;

En conséquence,

Il est proposé par madame Sylvie Viens,
Appuyée par monsieur Gilles Bernier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que ce conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2026, tel que soumis ; copie du dit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME :

9.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de septembre 2025. Aucun avis d'infraction a été donné. Aucune plainte n'a été reçue.

Trois (3) permis ont été émis, soit un (1) permis de rénovation, un (1) permis de construction et un (1) permis d'abattage d'arbre pour un total des travaux estimés à 18 000$.

9.2 DÉPÔT-DEMANDE D'INTÉRÊT D'ACHAT D'UNE PORTION DE TERRAIN MUNICIPAL POUR CONSTRUCTION

La direction générale dépose une demande d'intérêt pour l'achat d'une portion de terrain municipal pour construction et une piste de réflexion sur les intentions du conseil municipal vis-à-vis de telles demandes.

10. LOISIRS ET CULTURE :

10.1 RAPPORT COMITÉ DES LOISIRS

La direction générale dépose le rapport contenant le bilan de la saison de soccer et du tournoi de soccer LAMR 2025.

11. POINT D'INFORMATION :

11.1 Appui- Dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités :

- Municipalité Saint-Eugène
- Municipalité de Trois-Rives
- Municipalité de Saint-Narcisse-de-Beaurivage
- Municipalité de Saint-Valère
- Municipalité de Saint-Nazaire-d'Acton
- Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel
- Municipalité de Saint-Jean-Baptiste
- Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois

11.2 Résolution #2025-09-194-Règlement numéro 25-682 (Remplacement d'une zone de réserve et ajout de dispositions normatives à proximité d'une voie ferrée dans une zone prioritaire à Saint-Liboire)-DNM-Adoption par renvoi (MRC des Maskoutains)

11.3 Réseau de fibre optique-Avis de dénonciation des ententes en vigueur :

- Municipalité de Saint-Jude
- Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton
- Municipalité de Saint-Louis
- MRC des Maskoutains
- Municipalité de Saint-Barnabé-Sud

11.4 Appui à un retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec :

- Municipalité de Saint-Narcisse-de-Beaurivage
- Municipalité de Saint-Gervais
- Municipalité de Ste-Christine
- Municipalité de Saint-Jude
- Ville de Saint-Pie

11.5 Résolution #2025-09-161-Régie d'Aqueduc Richelieu Centre-Demande de présentation des options possibles, calcul des répartitions et des pertes d'eau (Municipalité de Saint-Jude)

11.6 Déclaration de tonnage 2025-Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

12. SUJET DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Marguerite Desrosiers, mairesse, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

25-10-170 Il est proposé par madame Sylvie Viens, appuyée par madame Véronique Dufresne et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20h56.

_____
Mairesse

_____
Directrice générale